

Leçon n° 4 : L'engagement associatif

Introduction : La France compte plus d'un million d'associations qui emploient 1,8 millions de salariés et auxquelles adhèrent environ 16 millions de personnes de plus de 16 ans. Environ 65 000 associations naissent chaque année en France et des millions de personnes participent bénévolement à leurs activités.

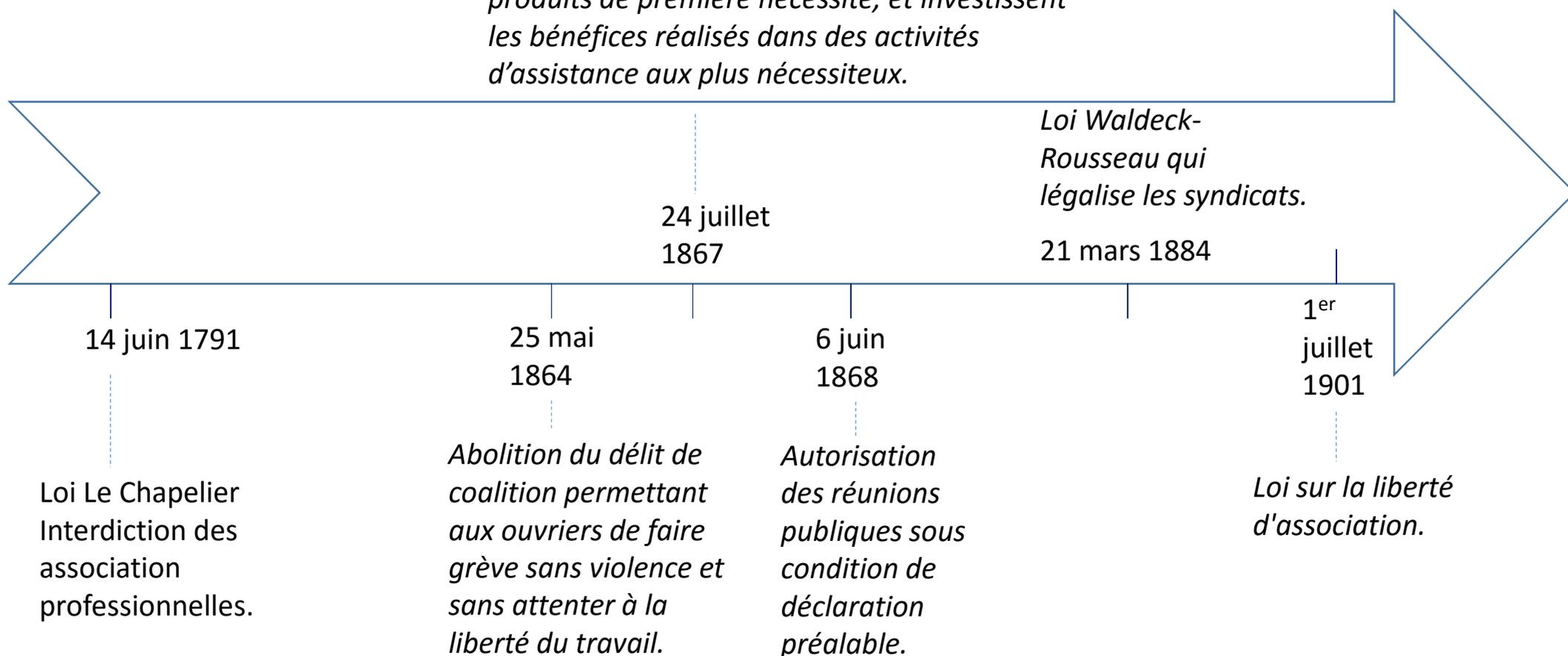
Qu'est-ce que s'engager dans une association et sur quelles valeurs repose cet engagement ?

I - Les associations et leur fonctionnement

A - La difficile acquisition de la liberté d'association
et la loi de 1901

La liberté d'association

Légalisation des sociétés ouvrières de production qui gèrent des commerces de produits de première nécessité, et investissent les bénéfices réalisés dans des activités d'assistance aux plus nécessiteux.



La loi de 1901

Article 1er : L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices...

Article 2 : Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable.

A - La difficile acquisition de la liberté d'association et la loi de 1901

Trace : Il a fallu attendre la loi du 1^{er} juillet 1901 pour que la liberté d'association soit acquise en France. En effet la méfiance des gouvernants vis-à-vis de toute association de personne était grande au XIX^e siècle. La loi définit alors l'association comme la mise en commun de connaissances et activités dépourvue de l'objectif de faire des bénéfices. Aucune formalité particulière n'est réclamée par la loi, le but de l'association est laissé au libre choix des fondateurs et elle n'impose aucun contenu précis aux statuts.

B - Des statuts et des financements

Les ressources d'une association

Une association peut exiger de tout adhérent le versement d'une cotisation si :

- ses statuts l'y autorisent (ou l'y obligent),
- le membre a adhéré volontairement et librement à l'association,
- l'adhérent est mineur, l'association dispose de l'accord de ses parents ou de son tuteur.

Une association peut rechercher et recevoir des dons de personnes (membres ou non de l'association) ou d'entreprises (dans le cadre du mécénat). Les dons, donations et legs doivent être désintéressés et ne comporter aucune contrepartie. Toute association déclarée, peut, sans obligation déclarative, recevoir des dons reçus spontanément sous forme :

d'argent (chèques, virements, espèces, etc.), ou de biens meubles (outils, ordinateurs, chaises, tables, etc.). Une association peut faire appel public à la générosité. Une association peut organiser jusqu'à 6 manifestations de bienfaisance ou de soutien par an sans que les recettes qu'elle en tire ne soient soumises à la TVA.

Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics. Ces sommes aident l'association à mener ses projets. Les subventions complètent (ou remplacent) d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association : fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels, etc.

B - Des statuts et des financements

Trace : Une association peut exister sans être déclarée mais dès lors qu'elle souhaite avoir la personnalité morale et la capacité juridique, elle doit se déclarer et déposer ses statuts en préfecture. La déclaration doit mentionner le titre, l'objet, l'adresse et le nom des personnes chargées de l'administration de cette association.

Les ressources d'une association peuvent provenir des cotisations des adhérents, de dons, de l'organisation de manifestations de bienfaisance ou de soutien ou encore de subventions de la part de l'Etat, de collectivités territoriales et d'établissements publics. Les associations peuvent bénéficier d'aides en nature (fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels, etc.) venant compléter ces subventions.

II - Des bénévoles et des actions

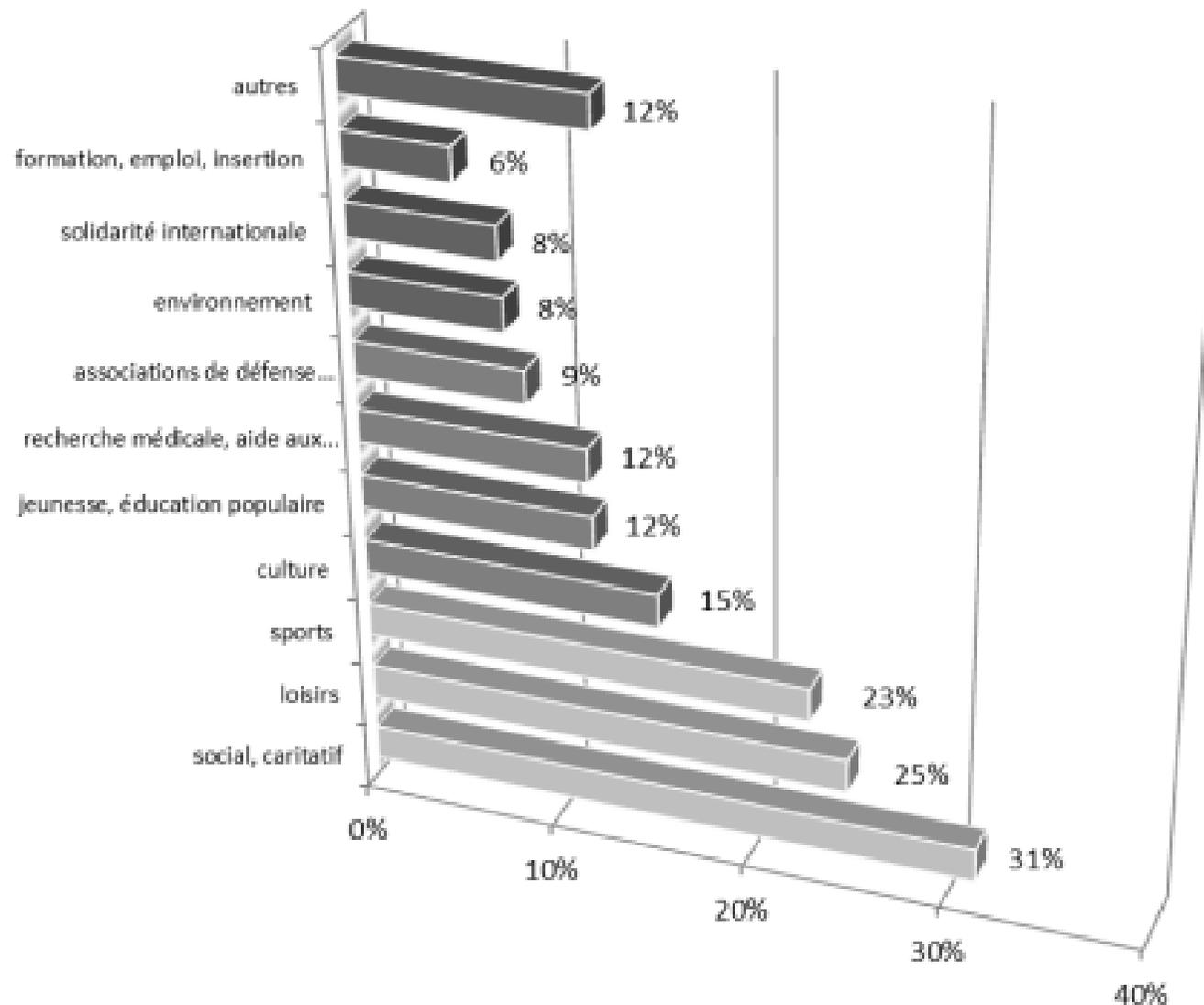
A - Le bénévolat en France

Qui sont les bénévoles en France ?

	Hommes	Femmes	Ensemble
Dans une association	25.2%	24.1%	24.5%
Dans une autre organisation	10.0%	6.5%	8.2%
D'une manière informelle	16.5%	20.9%	18.8%
Taux d'engagement bénévole en France	39.7%	41%	40.4%

	Global 2010	Global 2013	Evolu- tion	Hommes 2010	Hommes 2013	Evolu- tion	Femmes 2010	Femmes 2013	Evolu- tion
15/35 ans	2 500 000	3 300 000	+32%	878 619	1 386 669	+58%	1 638 506	1 946 202	+19%
35/64 ans	5 000 000	5 500 000	+10%	2 873 322	2 651 700	-8%	2 208 421	2 894 975	+31%
65 ans +	3 800 000	3 900 000	+5%	1 804 731	2 189 477	+21%	1 947 210	1 678 599	-14%
Total	11 300 000	12 700 000	+12%	5 500 000	6 200 000	+13%	5 800 000	6 500 000	+12%

Les principaux domaines d'action dans lesquels les bénévoles s'engagent



A - Le bénévolat en France

Trace : Le bénévolat est le temps donné gratuitement et volontairement à autrui en dehors de son univers familial. Aujourd'hui, 40 % des français donnent du temps gratuitement, un français sur 4 est bénévole dans une association. Les plus de 65 ans sont la tranche d'âge au taux d'engagement le plus fort mais ce sont les jeunes de 15 à 35 ans pour lesquels la progression de l'engagement est la plus positive. Le taux d'engagement des femmes reste un peu supérieur à celui des hommes. Les secteurs dans lesquels les français s'engagent le plus sont le secteur social et caritatif devant les sports et loisirs à cause d'une grande densité d'associations sur ces secteurs.

**B - Un exemple d'engagement associatif : être
bénévole au secours populaire**

Le profil des bénévoles et leurs actions

Vidéo

A l'occasion de ses 70 ans, le Secours populaire ... a rendu publique ce lundi une enquête sur le profil de ses bénévoles. Voilà le portrait de ceux qui s'engagent. Selon l'enquête, 64% des 80.000 bénévoles du Secours populaire français sont des femmes. Et un sur deux a entre 50 et 74 ans. Mais les recrues les plus récentes sont plus jeunes. Ainsi, 60% des bénévoles qui se sont engagés depuis moins de 3 ans ont moins de 34 ans. La fidélité étant requise pour ce type d'engagement, plus de la moitié de ceux qui l'ont choisi consacrent entre 1 et 10 jours par mois au Secours populaire. Et la majorité d'entre eux (72 %) est active toute l'année. Pas besoin de campagne de recrutement pour la première association humanitaire de France. Car l'engagement des bénévoles est spontané: 6 bénévoles sur 10 (60,6%) disent ainsi être venus d'eux-mêmes, sans avoir été sollicités. Ce qui les a décidés? Les valeurs de l'association, ce qu'on y fait concrètement, les gens et l'ambiance. Les bénévoles s'affairent de différentes manières: 56% d'entre eux se consacrent à l'aide alimentaire et vestimentaire, 20% à l'accueil des personnes aidées, 17% à la recherche de fonds et à des collectes, 16% à des activités en direction de l'enfance. Ils sont d'ailleurs 71,3% à se dire satisfaits des missions qui leur sont confiées. Neuf bénévoles sur 10 conseilleraient même à leurs amis de s'engager à leurs côtés.

<http://www.20minutes.fr/9> mars 2015

B - Un exemple d'engagement associatif : être bénévole au secours populaire

Trace : Le Secours Populaire Français est une association à but non lucratif née en 1945. Elle agit contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous. Un bénévole du SPF peut être amené à accueillir et accompagner les personnes en difficulté notamment dans leurs démarches administratives, procéder à des collectes notamment de denrées alimentaires, recevoir des enfants en vacances dans le cadre des « familles de vacances », confectionner des paquets-cadeaux dans les périodes de fêtes, participer à des maraudes en direction des personnes sans domicile ou encore mener des actions de lutte contre l'illéttrisme.

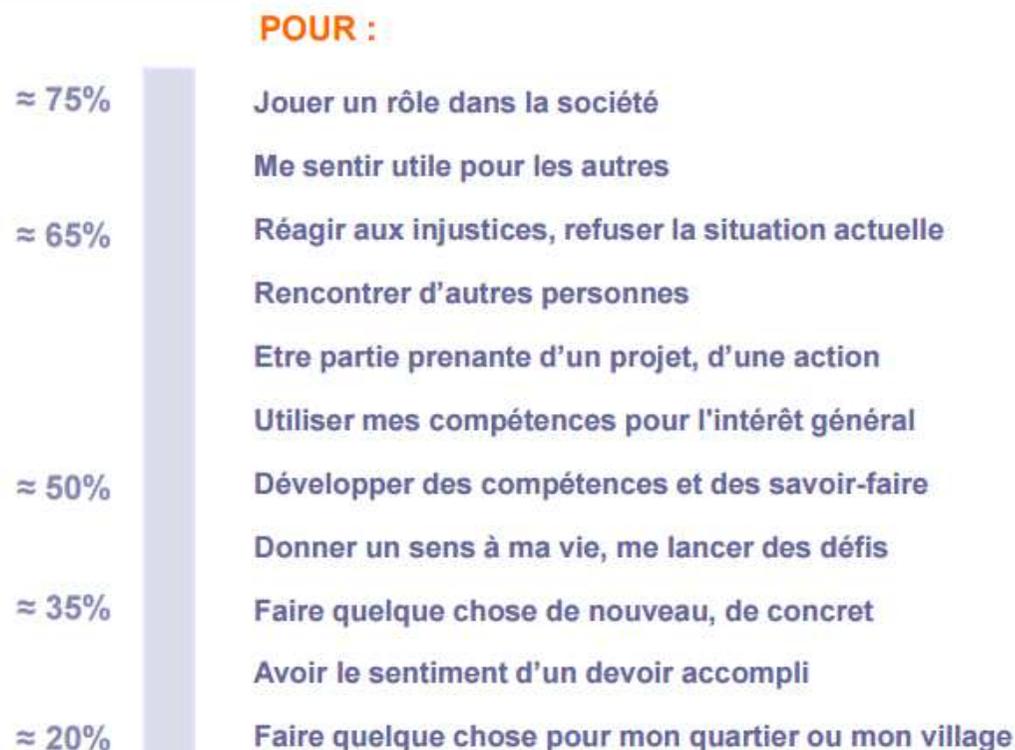
C - Ressorts et valeurs de l'engagement

Les ressorts de l'engagement associatif

Il existe une constante historique du ressort de l'engagement bénévole : être utile à la Société et à autrui ! Aujourd'hui, on constate un bénévolat plus individuel, qui doit aussi avoir un impact pour soi, un bénévolat d'action et un bénévolat de proximité.

<http://www.francebénévolat.org/>

L'envie de tenter de changer un peu les choses



% des réponses positives des bénévoles

Source : Enquête R&S 2015

C - Ressorts et valeurs de l'engagement

Trace : Les ressorts principaux de l'engagement sont la volonté d'être utile à autrui et à la société, de lutter contre les injustices. Les valeurs essentielles sur lesquelles repose l'engagement sont la fraternité et la solidarité. Mais les bénévoles d'aujourd'hui souhaitent aussi de plus en plus que leur engagement leur apporte un épanouissement personnel et qu'il donne un sens à leur vie.